



**DISPOSITIF
DE CONCERTATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ
DES TROUBLES DYS
SAVOIE 73**

Le dispositif propose

- **Une plate-forme de coordination salariée**, composée d'un médecin, d'un enseignant et d'une secrétaire.
- **Des réunions d'accompagnement pluridisciplinaires** organisées par la coordination, en présence du pilote et de tous les professionnels concernés par l'enfant, soignants, psychologues et enseignants ; afin d'établir un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), selon 4 axes :
rééducatif, médical, psychologique et pédagogique.
- **Des indemnités pour les professionnels** présents à ces réunions.
- **Une prise en charge financière** de certains bilans et rééducations non pris en charge par l'assurance maladie.

Objectifs



Aider au repérage
et au diagnostic
des Troubles Spécifiques
des Apprentissages.

Améliorer la cohérence
des prises en charge
pluridisciplinaires.

Evaluer la sévérité
des diagnostics.

Discuter des besoins
rééducatifs et pédagogiques.



Suivre l'enfant tout au long
de son parcours et évaluer
l'efficacité de sa prise
en charge.

Sensibiliser et participer
à la formation
des professionnels
soignants,
psychologues
et enseignants.





Un accompagnement de A à Z


La demande.

Rédigée par un professionnel de santé ou un psychologue, elle sera ensuite étudiée par la plate-forme de coordination.

La validation.

Après validation de la demande, un questionnaire ainsi qu'un formulaire d'adhésion au dispositif Capdys seront remis aux parents.

L'accueil de l'enfant et de sa famille.



La plate-forme de coordination reçoit l'enfant et sa famille et désigne un professionnel pilote du dossier, avec qui elle définit les examens ou bilans complémentaires à réaliser.

Réunions d'accompagnement.

Au nombre de 3 ou 4, elles réunissent en un même lieu tous les professionnels concernés par l'enfant.

La 1^{ère} réunion pour déterminer ensemble le ou les diagnostics et les priorités en terme de prises en charge rééducatives et pédagogiques.

Proposition d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

La 2^e réunion, 6 à 8 mois plus tard, pour proposer des ajustements.

Au besoin, une 3^e réunion à 18 mois pourra être programmée.

La 4^e réunion après deux ans de suivi pour préparer la sortie du dispositif et les préconisations pour le suivi ultérieur.

Le dispositif **capdys** concerne les enfants et les adolescents de 3 à 16 ans, habitant en Savoie, porteurs de **Troubles Spécifiques des Apprentissages**, dont la prise en charge nécessite une coordination.






capdys

Domaine de la Livettaz - 90, avenue de Bassens - 73000 Bassens
tél. 04 79 69 59 50

capdys@free.fr



association promotrice de Capdys

capdys
est financé par

